

FORMATION DES CONDUCTEURS DE TAXI

**Préparation au CCPCT,
Certificat de Capacité Professionnelle
de Conducteur de Taxi.**

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Vous présenter aux épreuves de l'examen :
 - Epreuve 1 - Admissibilité
 - Epreuve 2 – Admission/Conduite - Etre capable d'effectuer une course taxi avec un véhicule équipé
- Être en mesure d'obtenir le CCPCT (Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi)



[voir modalités au verso](#) ➔

Retrouvez nous aussi sur
www.artisanatpaysdelaloire.fr



PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis de conduire catégorie B, hors période probatoire.
- Savoir lire et écrire le français
- Satisfaire à la visite médicale «groupe lourd» Art R221-10 et 11 du code de la route

PROGRAMME DE LA FORMATION

- A - La réglementation des T3P
- B - Gestion/Comptabilité : acquisition des connaissances sur l'exploitation des entreprises Régimes sociaux – Environnement de l'entreprise
- C - Sécurité routière
- D - Français
- E – Anglais
- F – Topographie et orientation
- G – Règlementation Nationale
- Conduite avec véhicule équipé

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode :

- Formation en présentiel
- Apports théoriques, cas pratiques, test, QCM, Annales d'examens
- Remise de supports pédagogique

Moyens :

- Salle de formation équipée d'un vidéo projecteur, de tables individuelles, tableau interactif et paper board
- Supports pédagogiques et techniques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation à chaud, examen blanc par matière tout au long de la formation

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Sur inscription
- Programmation à consulter sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

2 DISPOSITIFS DE FORMATION INITIALE

FORMATION LONGUE Tous publics sans expérience domaine du transport de personnes

- Durée : 140 H (théorie et pratique)
- 20 jours consécutifs (journée de 9 H à 17 H)
- Tarif : 2600 €

FORMATION COURTE Ambulanciers et auxiliaires ambulanciers

- Durée : 70 H (théorie et pratique)
- Cours du soir (mardi et jeudi de 18H15 à 21H45) et samedis
- Tarif : 1300 €

INFOS PRATIQUES



Possibilité de prise en charge totale ou partielle par les organismes de financements de la formation professionnelle, CPF, OPCO, Pôle Emploi



Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

